

**CONSEIL DES COMMISSAIRES****PROVINCE DE QUÉBEC****LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'ESTUAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires qui s'est tenue à la cafétéria de la Polyvalente des Rivières, 16A, 5<sup>e</sup> Avenue, Forestville, le 19 novembre 2019, à compter de 19 h 00.

**PRÉSENCES**

Mme Diane Arsenault-Lirette	Mme Jennifer Beaudry
M. Denis Cardinal	Mme Ginette Côté
M. Yves Côté	M. Serge Desbiens
Mme Sylvie Dufour	M. Marc Gauthier
M. Bernard Girard	M. Claude Lavoie
Mme Gladys Tremblay	M. Normand Tremblay

M. Alain Ouellet, directeur général  
Mme Manon Couturier, directrice, services éducatifs  
Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale  
M. Karl Duguay, directeur, service des ressources humaines  
Mme Lisette Marin, secrétaire  
Mme Patricia Lavoie, agente aux communications

**ABSENCES**

Mme Lucie Charbonneau, commissaire parent  
Mme Nadine Desrosiers, directrice générale adjointe et responsable des ressources financières  
M. Stéphane Dumont, directeur, service des ressources matérielles

**1. Ouverture de la réunion**

La présidente, Mme Ginette Côté, procède à l'ouverture de l'assemblée, à la vérification des présences et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public, il est alors 19 h 00.

**2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2019**

Les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, avant la présente séance, du procès-verbal de la rencontre du 15 octobre 2019.

C-19-026

Mme Sylvie Dufour propose et il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2019 soit adopté tel que rédigé.

**3. Inscription des questions diverses**

6.3 Mouvement de personnel  
13.1 Projet de loi 40 – suivi

**4. Acceptation de l'ordre du jour**

Les membres du conseil des commissaires ont pris connaissance, avant la présente assemblée, de l'ordre du jour de cette séance ordinaire.

C-19-027

EN CONSÉQUENCE, M. Bernard Girard propose et il est résolu à l'unanimité :

QUE le point 12.5 – Démolition de l'ancien centre administratif, soit traité au début de la rencontre

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point des questions diverses ouvert;

QUE l'ordre du jour soit le suivant :

**ORDRE DU JOUR****1. Ouverture de la réunion****2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2019****3. INSCRIPTION DES QUESTIONS DIVERSES****4. Acceptation de l'ordre du jour****5. SERVICES ÉDUCATIFS**

5.1 Commission d'enquête

**6. SERVICES DES RESSOURCES HUMAINES**

6.1 Pénurie de personnel

6.2 Entente locale personnel de soutien

6.3 Mouvement de personnel

**7. SERVICES INFORMATIQUES**

7.1 Nomination CSGI

**8. SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

8.1 Autorisation d'emprunt

8.2 Emprunt temporaire pour auditorium

8.3 Entente de service – Caisse populaire Desjardins

**9. SERVICES DES RESSOURCES MATÉRIELLES**

9.1 Octroi de contrat école St-Coeur-de-Marie Baie-Comeau

9.2 Octroi de contrat école Richard

9.3 Sous-mesure 50631

9.4 Dépistage du plomb dans l'eau

9.5 Détecteurs monoxyde de carbone

9.6 Entente avec municipalités – sécurité civile

**10. SERVICE DU TRANSPORT**

10.1 Cession de contrat

**11. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

- 11.1 Portrait personnalisé
- 11.2 Adhésion regroupement d'achat assurances

**12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 12.1 Protocole d'entente auditorium de Forestville
- 12.2 Partenariat paracyclisme
- 12.3 Actes du directeur général
- 12.4 Comité de sélection – direction générale
- 12.5 Démolition de l'ancien centre administratif
- 12.6 Demande d'appui

**13. Questions diverses****13.1 Projet de loi 40 - suivi****14. Période de questions****15. Levée de l'assemblée****12.5 Démolition de l'ancien centre administratif**

Mme Ginette Côté, présidente, invite M. Boudreau et Mme Yacino à nous présenter leur demande.

M. Boudreau exprime aux membres du conseil sa volonté de donner une deuxième vie à l'ancien centre administratif de la commission scolaire.

Il précise que ce bâtiment pourrait servir à des organismes communautaires ou maison des générations et demande un sursis de quelques mois avant de démolir ce bâtiment.

La commission scolaire a déjà reçu l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour démolir ce bâtiment. La priorité de la commission scolaire est de redonner une cour d'école aux élèves de l'école St-Coeur-de-Marie et de faire un stationnement sécuritaire pour les autobus. Mme Côté invite les porteurs du dossier à faire part au conseil de l'avancement de leurs démarches visant à réunir les fonds pour la sauvegarde du bâtiment au début de l'année 2020. Elle précise cependant que le processus d'appel d'offres relatif aux éventuels travaux de démolition se poursuivra parallèlement. La décision de procéder à la démolition est maintenue.

**5. SERVICES ÉDUCATIFS****5.1 Commission d'enquête**

Mme Manon Couturier, directrice des services éducatifs, présente aux membres du conseil, le résumé du témoignage qu'elle a livré lors de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse qui a eu lieu le 12 novembre dernier à Sept-Îles.

## 6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

### 6.1 Pénurie de personnel

M. Karl Duguay, directeur des ressources humaines, informe les membres du conseil que la pénurie de personnel se poursuit.

Il partage les diverses stratégies mises en place afin d'atténuer les effets du manque d'effectifs. Les directions d'établissement sont impliquées également dans la recherche de solutions.

Pour les employés de soutien, toutes les ressources ont été épuisées et on doit procéder à de nouveaux affichages de postes.

### 6.2 Entente locale personnel de soutien

M. Karl Duguay, directeur des ressources humaines, présente les modifications à l'entente locale entre le personnel de soutien et la commission scolaire.

Ce document a été traité lors d'un comité de travail du comité des ressources humaines qui a eu lieu avant la rencontre.

C-19-028

Mme Diane Arsenault-Lirette propose et il est résolu unanimement que l'entente locale intervenue entre la Commission scolaire de l'Estuaire et le Syndicat du personnel de soutien soit adoptée telle que présentée.

### 6.3 Mouvement de personne

M. Alain Ouellet, directeur général, informe les membres du conseil qu'il y a lieu de rendre officiel, lors du prochain plan d'effectifs des cadres, le changement de service d'un employé-cadre affecté au service des ressources humaines.

C-19-029

M. Yves Côté propose et il est résolu unanimement d'autoriser le changement au plan d'effectifs des cadres, le tout avec l'accord de l'employé concerné.

## 7. SERVICES INFORMATIQUES

### 7.1 Nomination CSGI

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, informe les membres qu'avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, toutes les commissions scolaires doivent identifier un responsable de la sécurité de l'information (RSI) et deux coordonnateurs sectoriels de la gestion des incidents

(CSGI).

M. Michel Gagnon, directeur adjoint des services informatiques, a été nommé CSGI principal le 17 avril dernier.

Nous vous recommandons la nomination de Mme Audrey Charest, analyste, à titre de deuxième SCGI.

CONSIDÉRANT la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGRI), la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale (DSIG), l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information (ASGI) et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit nommer deux coordonnateurs sectoriels de la gestion des incidents (CSGI) pour la représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI);

C-19-030

Il est proposé par M. Normand Tremblay et résolu unanimement que Mme Audrey Charest, analyste au service des Ressources informatiques, soit nommée à titre de deuxième Coordonnatrice sectorielle de la gestion des incidents (CSGI)

## **8. SERVICES DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

### **8.1 Autorisation d'emprunt**

#### **RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire de l'Estuaire (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 15 376 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles

réfère sa lettre du 16 octobre 2019;

C-19-031

M. Denise Cardinal propose et il est résolu unanimement :

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 15 376 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - D) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

Le directeur général	Monsieur Alain Ouellet;
Ou la présidente	Madame Ginette Côté;
Ou la directrice générale adjointe	Madame Nadine Desrosiers;
Ou le vice-président	Monsieur Bernard Girard;
Ou la secrétaire générale	Madame Chantal Giguère;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

## **8.2 Emprunt temporaire pour l'auditorium de Forestville**

Le directeur général, M. Alain Ouellet, informe les membres du conseil qu'il y a lieu de modifier la résolution C-16-033 afin de demander une autorisation au Ministère pour procéder à un emprunt temporaire.

CONSIDÉRANT les travaux de rénovation présentement en cours à l'auditorium de la Polyvalentedes Rivières;

CONSIDÉRANT le partenariat avec le ministère de la Culture, Patrimoine canadien, la Ville de Forestville et la Commission scolaire de l'Estuaire;

CONSIDÉRANT les discussions avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le financement à court terme de ces travaux :

C-19-032

Il est proposé par M. Serge Desbiens et résolu unanimement de modifier la résolution C-16-033 nous permettant de demander une autorisation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour procéder à un emprunt temporaire d'une valeur de 2,8 millions en attendant le remboursement par les différents partenaires au projet.

## **8.3 Entente de service – Caisse populaire Desjardins**

Le directeur général, M. Alain Ouellet, recommande aux membres du conseil de renouveler l'entente de service avec la Caisse populaire Desjardins de Hauterive étant donné la satisfaction des services reçus.

CONSIDÉRANT la Loi régissant les contrats d'organismes publics;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente de tarification pour les produits de Desjardins;

CONSIDÉRANT la satisfaction des services reçus au cours des dernières années;

C-19-033

M. Marc Gauthier propose et il est résolu unanimement de mandater le directeur général, M. Alain Ouellet, et la présidente, Mme Ginette Côté, afin de signer l'entente de service intervenue entre la Commission scolaire de l'Estuaire et la Caisse populaire Desjardins de Hauterive pour une durée de 3 ans.



## 9. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

### 9.1 Octroi de contrat école St-Coeur-de-Marie de Baie-Comeau

Le directeur général, M. Alain Ouellet, présente aux membres du conseil, le tableau comparatif des soumissions reçues concernant l'appel d'offres pour le réaménagement du gymnase de l'école St-Coeur-de-Marie de Baie-Comeau.

L'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 octobre 2019 à compter de 14 h 00 où étaient présents M. Stéphane Dumont, directeur, M. Denis Dufour, technicien en bâtiment et Mme Audrey Desjardins, technicienne en administration.

À la suite de l'analyse, il est recommandé d'accorder le contrat à Les Entreprises G & M Laplante Ltée.

C-19-034

Mme Diane Arsenault-Lirette propose et il est résolu unanimement d'octroyer le contrat pour le réaménagement du gymnase de l'école St-Coeur-de-Marie à Baie-Comeau à Les Entreprises G & NM Laplante Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant figurant à leur soumission.

### 9.2 Octroi de contrat école Richard

Le directeur général, M. Alain Ouellet, présente aux membres du conseil, le tableau comparatif des soumissions reçues concernant l'appel d'offres pour le remplacement de la toiture à l'école Richard de Chute-aux-Outardes.

L'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 octobre 2019 à compter de 14 h 00 où étaient présents M. Patrice Deschênes, directeur adjoint, M. Simon Gosselin, contremaître et Mme Audrey Desjardins, technicienne en administration.

À la suite de l'analyse, il est recommandé d'accorder le contrat à Construction Nicolas Avoine.

C-19-035

M. Claude Lavoie propose et il est résolu unanimement d'octroyer le contrat pour le remplacement de la toiture à l'école Richard à Construction Nicolas Avoine, plus bas soumissionnaire conforme, au montant figurant à leur soumission.

### 9.3 Sous-mesure 50631

Le directeur général, M. Alain Ouellet, informe les membres du conseil que cette mesure permet le dépôt d'un projet de remplacement d'un bâtiment quand le coût de sa rénovation est supérieur à celui d'une nouvelle construction.

Le centre Paul-Albert-Jean répond aux critères de cette nouvelle mesure.

C-19-036

M. Yves Côté propose et il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général, M. Alain Ouellet, à présenter un projet au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le remplacement du centre Paul-Albert-Jean.

#### **9.4 Dépistage du plomb dans l'eau**

Le directeur général, M. Alain Ouellet, présente les correspondances adressées par le service des ressources matérielles à toutes les directions d'établissement afin de les informer que le personnel de son équipe procédera dans les prochaines semaines, à l'analyse des mesures des concentrations de plomb dans l'eau potable dans tous les établissements.

De plus, certaines actions préventives ont dû être mises en place dans tous nos établissements à la suite d'une directive du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

M. Ouellet précise qu'à la suite des résultats des analyses, une rencontre sera faite pour chacun des établissements concernés, s'il y a lieu.

#### **9.5 Détecteurs monoxyde de carbone**

Le directeur général, M. Alain Ouellet, présente la correspondance adressée par le service des ressources matérielles à toutes les directions d'établissement afin de les informer que le personnel de son équipe procédera dans les prochaines semaines, à l'installation de détecteurs de monoxyde de carbone.

Une formation sera donnée au personnel concerné lorsque les installations seront terminées.

#### **9.6 Entente avec les municipalités – sécurité civile**

M. Alain Ouellet, directeur général, informe les membres du conseil, que certaines municipalités, en collaboration avec la sécurité civile, ont commencé à nous faire des demandes d'ententes concernant l'utilisation de nos établissements en cas de sinistre majeur.

L'approbation du conseil des commissaires est nécessaire afin de pouvoir procéder à la signature des ententes à intervenir.

C-19-037

Mme Gladys Tremblay propose et il est résolu unanimement d'autoriser la présidente, Mme Ginette Côté et le directeur général, M. Alain Ouellet, à signer les ententes à intervenir avec les municipalités afin d'utiliser nos établissements lors de sinistre majeur.

## 10. SERVICE DU TRANSPORT

### 10.1 Cession de contrat

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, informe les membres du conseil que M. Jean-René Tremblay demande l'autorisation afin de pouvoir vendre sa compagnie d'autobus à Autobus T.R. de Portneuf-sur-Mer.

C-19-038

M. Marc Gauthier propose et il est résolu unanimement d'autoriser le transfert du contrat de transport qui lie la commission scolaire et Transport Jean-René Tremblay, à Autobus T.R. pour la poursuite du service, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

## 11. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

### 11.1 Portrait personnalisé

Mme Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, présente aux membres du conseil les points forts et les points faibles du portrait émis par le Secrétariat du conseil du trésor (SCT) concernant les activités contractuelles de notre commission scolaire.

### 11.2 Adhésion regroupement d'achat d'assurance

Madame Chantal Giguère, directrice du transport et secrétaire générale, présente aux membres du conseil le document concernant le regroupement d'assurances.

**CONSIDÉRANT** la création d'un regroupement d'achats pour les assurances de dommages des commissions scolaires, soit le Regroupement des commissions scolaires de l'Est-du-Québec (RCSEQ);

**CONSIDÉRANT** l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par ce regroupement de certaines commissions scolaires provenant des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

**CONSIDÉRANT** la recommandation faite par le conseiller du regroupement de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2020-2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc.;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire de l'Estuaire de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances de dommages;

**CONSIDÉRANT** l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait en mars 2019 (SEAO, # 1241567), pour une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option, et les résultats de cet appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 42.0.2 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics prévoit spécifiquement la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services, sous réserve de certaines conditions, et que ces conditions ont été respectées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 46 du Règlement sur les contrats de services des organismes publics stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieur à 3 ans, et que cette autorisation a été donnée;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de renouveler de gré à gré le contrat pour 2020-2021 ou de retourner en appel d'offres public, à défaut d'entente;

C-19-039

M. Claude Lavoie propose et il est résolu unanimement :

**DE RENOUVELER** l'adhésion de la Commission scolaire de l'Estuaire au Regroupement des commissions scolaires de l'Est-du-Québec, regroupement d'achat de certaines commissions scolaires provenant des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17, pour le renouvellement de ses assurances de dommages pour l'année 2020-2021;

**DE MANDATER** la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc. pour entamer une négociation de gré à gré avec la firme BFL Canada (BFL Canada risques et assurances inc.), en application de la clause d'option de renouvellement prévue au contrat ou, à défaut d'entente, pour procéder à un appel d'offres public, pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;

**DE MANDATER** la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;

**DE S'ENGAGER** à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc., le résultat de cette négociation ou de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;

**D'AUTORISER** la secrétaire générale, Mme Chantal Giguère, à signer tout document découlant de la présente résolution.

## **12. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **12.1 Protocole d'entente auditorium de Forestville**

Le directeur général, M. Alain Ouellet, présente le protocole d'entente à intervenir entre la Commission scolaire de l'Estuaire et la Ville de Forestville pour la gestion de l'auditorium de Forestville.

C-19-040

Mme Jennifer Beaudry propose et il est résolu unanimement d'autoriser la présidente, Mme Ginette Côté et le directeur général, M. Alain Ouellet, à signer l'entente à intervenir pour la gestion de l'auditorium de Forestville avec la Ville de Forestville.

### **12.2 Partenariat paracyclisme**

Le directeur général, M. Alain Ouellet, fait un retour sur la Coupe du Monde de Paracyclisme qui a eu lieu en août dernier dans le secteur Mingan de la Ville de Baie-Comeau et dont la commission scolaire était partenaire de l'événement en hébergeant les athlètes à l'école secondaire Serge-Bouchard.

M. Ouellet précise que cet événement a été un succès et que les athlètes ont grandement apprécié la qualité de l'accueil et de l'hébergement.

Une demande de renouvellement de partenariat pour les années 2020-2021-2022 pour l'utilisation de nos installations nous a été adressée et une autorisation du conseil des commissaires est nécessaire.

C-19-041

Mme Gladys Tremblay propose et il est résolu unanimement que la Commission scolaire de l'Estuaire soit à nouveau partenaire de la Coupe du Monde de Paracyclisme, qui sera de retour à Baie-Comeau pour les années 2020, 2021 et 2022.

### **12.3 Actes du directeur général**

La présidente, Mme Ginette Côté, présente à titre d'information, la liste des actes posés par le directeur général dans le cadre du règlement de délégation de pouvoirs pour la période du mois de juin à novembre 2019.

### **12.4 Comité de sélection – Direction générale**

La présidente, Mme Ginette Côté, informe les membres du conseil qu'à la suite de l'annonce de prise de retraite de M. Alain Ouellet au 30 juin prochain, les démarches ont été entreprises afin de procéder à son remplacement.

Les services d'un consultant recommandé par la Fédération des commissions scolaires du Québec ont été retenus.

Celui-ci travaillera en étroite collaboration avec le directeur des

ressources humaines, M. Karl Duguay.

Des démarches de consultations auprès des associations et du comité de parents ont été faites et les réponses devront nous parvenir avant le 6 décembre prochain.

L'affichage du poste sera publié dans les journaux locaux du 21 novembre. Le consultant recevra les candidatures jusqu'au 6 décembre prochain pour en faire une première sélection.

Mme Côté précise qu'il y a lieu de former un comité de sélection de cinq personnes dont elle-même et un commissaire du secteur centre ou ouest. M. Marc Gauthier se porte volontaire.

Mme Côté invite les membres du conseil à démontrer leur intérêt pour faire partie du comité de sélection :

Les personnes suivantes démontrent leur intérêt :

M. Denis Cardinal  
M. Marc Gauthier  
Mme Gladys Tremblay  
M. Bernard Girard  
M. Normand Tremblay

Étant donné qu'il faut élire trois commissaires, le vote est demandé.

Le comité de sélection sera composé de :

Mme Ginette Côté, présidente  
M. Marc Gauthier  
M. Bernard Girard  
M. Normand Tremblay  
Mme Gladys Tremblay

C-19-042

Mme Sylvie Dufour propose et il est résolu unanimement d'accepter la composition du comité de sélection pour procéder à l'embauche de la prochaine direction générale et d'exiger la destruction des bulletins de vote.

#### **12-5 Démolition de l'ancien centre administratif**

Ce sujet à été traité au début de la rencontre.

#### **12-6 Demande d'appui**

Le directeur général, M. Alain Ouellet, informe les membres du conseil qu'une demande d'appui nous a été faite afin de pouvoir implanter une antenne de l'UQAR sur notre territoire.

C-19-043

Mme Jennifer Beaudry propose et il est résolu unanimement qu'une correspondance soit transmise au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'appuyer le projet d'implantation d'une antenne de l'UQAR dans le secteur ouest de la Côte-Nord.

**13. QUESTIONS DIVERSES****13.1 Projet de loi 40 - suivi**

La présidente, Mme Ginette Côté, qui représentait la Côte-Nord, le Bas St-Laurent et la Gaspésie, fait un résumé de sa participation à la commission parlementaire qui a eu lieu le 13 novembre dernier.

À moins d'un changement, l'adoption du projet de loi 40 est prévue pour le 6 décembre prochain.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Bernard Girard, commissaire, s'informe concernant l'aménagement des salles de douche à la Polyvalente des Baies à la suite d'une demande faite par un parent.

Des informations seront demandées à la direction des ressources matérielles concernant ces aménagements.

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

C-19-044

M. Yves Côté propose et il est résolu unanimement que l'assemblée soit levée, il est alors 20 h 45.

---

Présidente

---

Secrétaire générale